



Bureau National - 55 rue de Lyon - 75012 PARIS - ☎ 01 44 67 83 30 - 📠 01 44 67 84 20 - secretariat@scsi-pn.fr

Réf. : BN/JMB/2013 n° 140

Paris, le 19 Septembre 2013

Monsieur le Directeur Général,

Vous avez bien voulu transmettre à l'ensemble de la parité syndicale le rapport de l'IGA sur le bilan qualitatif du protocole corps et carrières de la police nationale en vue de la réunion du 14/10/2013 sur cette thématique.

Si l'objectif de ce rapport était légitime au vu des enjeux, il apparaît une nouvelle fois que de nombreuses erreurs et une présentation partielle orientent encore les débats au préjudice des officiers.

Sans être exhaustif, voici deux éléments symptomatiques de cet état de fait.

Le rapport indique pages 21 et 31, que le protocole corps et carrières a accéléré les carrières permettant notamment à un commandant d'atteindre désormais son garde à l'âge moyen de 39 ans. Or, selon les chiffres fournis par vos services dans le « bilan social annuel 2012 » l'âge moyen est de 46,5 ans et de 43 ans en 2004.

De la même façon, nous nous interrogeons sur la présentation à géométrie variable des données relatives aux comparaisons entre le corps de conception et celui de commandement.

Ainsi, page 18, si la comparaison indiciaire est présentée en pourcentage pour le CC et le CEA, seules les données brutes apparaissent concernant le corps de conception. On voudrait masquer certaines informations dérangeantes que l'on ne s'y prendrait pas autrement. A contrario, dans le tableau suivant (page 19) présentant le poids démographique et la part des mesures catégorielles des corps de la police nationale, cette fois-ci les données des deux corps sont amalgamées. Certes, nous sommes habitués à cette habile présentation mais cet artifice ne trompe personne.

Aussi, nous vous demandons de bien vouloir nous communiquer ces informations afin d'établir des comparaisons objectives, avant la réunion du 14 octobre 2013.

A ce sujet, nous réitérons notre demande de communication relative aux dépenses par déciles (cf. le bilan social 2012, annexe page 186) en différenciant les deux corps de cadres.

Au final, le rapport « bilan » fait ressortir un triple constat pour le corps de commandement :

- ◆ La déflation du corps n'a pas été réalisée générant des problèmes de positionnement pour l'ensemble de la chaîne hiérarchique.
- ◆ Il s'avère, comme l'a démontré la Cour des Comptes que le corps des officiers est le seul de la police nationale dont la rémunération mensuelle moyenne, malgré les sujétions, est inférieure à celles des cadres A de la fonction publique !
- ◆ La latitude opérationnelle est « incomprise et mal appliquée » car ne reposant sur aucun fondement juridique.

Le temps des réformes doit succéder maintenant à celui des constats. Vous le savez, le SCSI a fait des propositions pour répondre concrètement à ces problématiques, le ministre de l'intérieur s'est d'ailleurs engagé à ce que ses services apportent maintenant des réponses sur ces sujets de fond.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de ma considération distinguée.

Le Secrétaire Général,

Jean-Marc BAILLEUL

Monsieur Claude BALAND
Directeur Général de la Police Nationale
Place Beauvau

75800 - PARIS CEDEX